



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Comité préparatoire intergouvernemental  
de la deuxième Conférence des Nations Unies  
sur les pays en développement sans littoral**  
Première session  
New York, 12 et 13 juin 2014

**Rapport du Comité préparatoire intergouvernemental  
de la deuxième Conférence des Nations Unies  
sur les pays en développement sans littoral  
sur les travaux de sa première session**

## Introduction

1. La première session du Comité préparatoire intergouvernemental de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral s'est tenue les 12 et 13 juin 2014 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en application de la résolution 68/270 de l'Assemblée générale.

## I. Organisation des travaux

### A. Ouverture de la session

2. La session a été ouverte le 12 juin 2014 par le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, agissant en sa qualité de président provisoire. Le Comité préparatoire a élu un coprésident et une coprésidente, qui ont prononcé chacun une allocution. Des déclarations ont également été faites par le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence, et par le Ministre des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications de la Zambie, en tant que Président du Groupe des pays en développement sans littoral.



## **B. Élection du Bureau**

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 12 juin, le Comité préparatoire a élu son bureau comme suit :

*Coprésidents :*

Khiane Phansourivong (République démocratique populaire lao)  
Signe Burgstaller (Suède)

*Vice-Présidents :*

Hanum Ibrahimova (Azerbaïdjan)  
Vitaly Mackay (Biélorus)  
Maurício Fávero (Brésil)  
Papouri Tchingtonbé Patchanné (Tchad)  
Aman Hassen Bame (Éthiopie)  
Cecilia Piccioni (Italie)  
Durga Prasad Bhattarai (Népal)  
Juan Angel Delgadillo (Paraguay)

*Rapporteuse :*

Cecilia Piccioni (Italie)

4. Le Comité préparatoire a décidé que l'Autriche, pays hôte de la Conférence, et la Zambie en qualité de Présidente du Groupe des pays en développement sans littoral, seraient membres de droit du Bureau.

## **C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

5. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour de sa première session comme suit :

1. Ouverture de la première session.
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Élection du bureau.
4. Adoption du règlement intérieur du Comité préparatoire intergouvernemental.
5. Recommandations présentées à la Conférence.
6. Débat général.
7. Examen du projet de document final de la Conférence.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental.

6. Toujours à la même séance, le Comité préparatoire a également adopté le projet d'organisation des travaux figurant dans l'annexe au document A/CONF.225/PC/1.

## **D. Adoption du règlement intérieur du Comité préparatoire**

7. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 12 juin, le Comité préparatoire a décidé, en application de la résolution 68/270 de l'Assemblée générale, que le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social ainsi que les dispositions complémentaires que le Conseil a prises pour la Commission du développement durable dans ses décisions 1993/215 et 1995/201 s'appliqueraient, le cas échéant, aux réunions du Comité préparatoire.

## **E. Débat général**

8. À sa 1<sup>re</sup> séance, le Comité préparatoire a entendu plusieurs déclarations, en complément d'un exposé sur les préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence, a présenté au Comité le résumé des résultats des manifestations préalables à la Conférence.

9. À ses 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 12 et 13 juin 2014, le Comité préparatoire a tenu un débat général sur les préparatifs techniques de la Conférence, y compris sur les résultats attendus (voir par. 16 à 48).

10. Au cours du débat général, le Comité préparatoire a entendu des déclarations faites par les représentants des 27 États Membres suivants : Afghanistan, Autriche (en qualité de pays hôte de la Conférence), Azerbaïdjan, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de) (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Botswana, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Mongolie, Népal, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Turquie, Zambie et Zimbabwe. Le représentant de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et le représentant de la CNUCED, se sont également exprimés.

11. Les représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ont exercé leur droit de réponse.

## **F. Examen du projet de document final de la Conférence**

12. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 12 juin, le Comité préparatoire a examiné les questions relatives au projet de document final de la Conférence. Les coprésidents ont indiqué que les exposés présentés au cours du débat général pourraient y apporter d'importantes contributions. Les délégations ont été vivement encouragées à soumettre dès que possible par écrit leurs recommandations ou leurs avis en vue de leur intégration dans la version définitive du document final. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 68/270 de l'Assemblée générale, les coprésidents ont annoncé, au nom du Bureau, qu'ils organiseraient des réunions informelles à New York afin de débattre du projet de document final de la Conférence, et que les détails concernant ces réunions, notamment les dates et lieu où elles se tiendraient, seraient communiqués par le secrétariat.

## **G. Recommandations à la Conférence**

13. À sa 3<sup>e</sup> séance le 13 juin, le Comité préparatoire a examiné le point 5 de l'ordre du jour et recommandé à la Conférence d'adopter les documents suivants :

a) Projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.225/PC/L.2);

b) Ordre du jour provisoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/CONF.225/PC/L.3).

## **H. Adoption du rapport du Comité préparatoire**

14. À la 3<sup>e</sup> séance, le 13 juin, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité préparatoire figurant dans un document de séance qui a été publié en anglais uniquement.

15. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté le projet de rapport et autorisé la Rapporteuse à l'établir sous sa forme finale compte tenu des délibérations à la séance de clôture.

## **II. Résumé des délibérations lors du débat général\***

16. Le Secrétaire général de la Conférence a noté que face à la nécessité croissante de traiter de manière collective et ciblée les problèmes propres aux pays en développement sans littoral, les Nations Unies avaient adopté en 2003 le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit. Il a souligné que ce programme avait permis d'accroître la visibilité et la prise en considération des pays en développement sans littoral et de leurs besoins particuliers au niveau international et à l'Organisation des Nations Unies. Ces pays occupaient désormais une place de choix dans les programmes internationaux de développement et avaient fait l'objet d'une mention spéciale dans les documents finals des sommets de 2005 et 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ». Par ailleurs, les participants à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du travail (OMC), tenue en décembre 2013, avaient adopté le train de mesures de Bali, constitué d'une série de décisions portant notamment sur la facilitation des échanges commerciaux. Une fois pleinement appliqué, l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC pourrait permettre de répondre à de nombreuses questions fondamentales liées aux politiques de transit avec lesquelles étaient aux prises les pays en développement sans littoral, et il leur apporterait des avantages concrets en facilitant et en accélérant les échanges transfrontaliers.

---

\* Les textes des déclarations sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/ohrlls/](http://www.un.org/ohrlls/).

17. Le Secrétaire général de la Conférence a indiqué que le Programme d'action d'Almaty avait permis de mobiliser un appui mondial à l'ensemble des domaines prioritaires qui avaient été définis, notamment l'assistance financière et technique, l'élaboration de politiques macroéconomiques et le développement dans les pays en développement sans littoral. Malgré les progrès de l'action visant à favoriser les exportations de ces pays et à y attirer des investissements étrangers directs, une analyse ventilée des données montrait que les résultats avaient été inégaux. La plupart des pays en développement sans littoral avaient du mal à continuer de progresser au même rythme. Le Secrétaire général de la Conférence a souligné que malgré l'effet bénéfique du Programme d'action d'Almaty sur le développement de la plupart des pays en développement sans littoral, le travail n'était pas encore achevé, ces pays étant encore loin de pouvoir participer pleinement à la mondialisation, au développement durable sans exclusion, à l'élimination de la pauvreté et à la transformation structurelle. Les grands problèmes demeuraient, notamment les coûts élevés des transactions commerciales, l'insuffisance des capacités de production et la forte dépendance à l'égard des produits de base. Le Secrétaire général de la Conférence a noté que le niveau de développement dans les pays en développement sans littoral était en moyenne inférieur de 20 % à ce qu'il aurait été sans ce facteur.

18. Le Secrétaire général de la Conférence a fait ressortir que la facilitation d'un transit efficace et efficient, la diversification et l'amélioration des débouchés commerciaux, le développement des transports, l'intégration régionale et le soutien international étaient indispensables à une véritable participation des pays en développement sans littoral à l'économie mondiale. Il a insisté sur la nécessité d'établir d'urgence un document final approfondi et axé sur les résultats, dans lequel serait énoncé un nouveau train de mesures de soutien et de mécanismes améliorés et novateurs propres à aider les pays en développement sans littoral à se mettre sur la voie d'une croissance auto-entretenu qui contribuerait à réduire la pauvreté et à favoriser un développement sans exclusion.

19. Le Secrétaire général de la Conférence a salué la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/214, de tenir en 2014 une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui témoigne de la volonté de la communauté internationale de continuer d'inclure dans la liste des priorités internationales les sujets de préoccupation propres aux pays en développement sans littoral. Il a indiqué que la Conférence devrait produire un document final qui permettrait de répondre de manière globale aux besoins et aux problèmes de ces pays en matière de développement, et de faire en sorte qu'une coopération et un appui renforcés et améliorés au niveau international viennent conforter les initiatives nationales. Le partenariat mondial se devrait d'avoir un caractère multipartite. Le secteur privé, la société civile, les établissements universitaires et d'autres domaines joueraient un rôle déterminant face aux défis des pays en développement sans littoral.

20. Le représentant de la Zambie, parlant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, a souligné les progrès que ces pays avaient accomplis sur le plan socioéconomique au cours de la décennie de mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Bien que la situation se soit quelque peu améliorée, les coûts des transports et des transactions commerciales demeuraient élevés pour ces pays, ce qui rendait leurs exportations moins compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux. En outre, ces pays, dont les capacités de production étaient

limitées, dépendaient fortement des produits de base provenant de ressources naturelles, connaissaient un déclin de productivité agricole couplé à une désindustrialisation, disposaient d'un faible niveau de compétences et de technologies insuffisantes et étaient très vulnérables aux changements climatiques qui aggravaient la désertification et la dégradation des sols ainsi qu'aux chocs extérieurs comme les crises économiques et financières mondiales et la volatilité des prix des produits de base. Le document final de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendrait à Vienne en novembre 2014, devrait être ambitieux, complet, tourné vers l'avenir et axé sur les résultats, de sorte que ces pays puissent réaliser la transformation socioéconomique souhaitée au cours de la prochaine décennie. Il devrait traiter les problèmes de développement des pays en développement sans littoral dans une optique plus globale, afin que les efforts visant à améliorer l'infrastructure de transport en transit et à faciliter le commerce s'accompagnent d'une part d'initiatives tendant à augmenter la capacité de production et à promouvoir la création de valeur ajoutée, l'industrialisation, la diversification économique, le transfert de technologie, l'augmentation de l'usage des technologies de l'information et des communications et le renforcement de la coopération régionale, et d'autre part d'initiatives visant à renforcer la résilience face aux chocs extérieurs, y compris les effets des changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse. Les questions ci-après sont hautement prioritaires pour les pays concernés : les questions cruciales relatives aux politiques de transit, notamment les politiques, lois et règlements s'inscrivant dans le cadre des accords de coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins; le développement et l'entretien des infrastructures; le commerce international et la facilitation du commerce, notamment l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC; la transformation structurelle, la capacité de production et la création de valeur ajoutée; l'intégration et la coopération régionales; le renforcement de la résilience face aux nouveaux problèmes; les moyens de mise en œuvre; la mise en œuvre, le suivi et l'examen. Le représentant de la Zambie a souligné que les priorités des pays en développement sans littoral devaient être intégrées au programme de développement pour l'après-2015.

21. S'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la représentante de l'État plurinational de Bolivie a dit que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral devait œuvrer à l'adoption d'un nouveau programme d'action qui permette de compléter les acquis et d'aller plus loin. La Conférence devait également viser à assurer l'élimination de la pauvreté, le renforcement de la compétitivité et des capacités de production et un avenir meilleur à ceux qui vivaient dans les pays en développement sans littoral. Il faudrait par conséquent adopter dans ce nouveau programme une approche globale traitant non seulement de certains aspects économiques spécifiques, mais aussi de priorités essentielles dans les domaines social et environnemental. Le Groupe réaffirmait et soulignait qu'il fallait travailler sur les domaines suivants, qui étaient de toute première importance pour les pays en développement sans littoral : les questions de transit; l'établissement de systèmes de transport en transit efficaces, un objectif du Programme d'action d'Almaty qui n'avait pas encore été réalisé dans toutes les régions; l'adoption de mesures efficaces pour réduire les coûts de transport; le développement de l'infrastructure de transport.

22. Le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a réaffirmé que l'Union était déterminée à collaborer activement avec ses partenaires et avec le Groupe des pays en développement sans littoral lors de la Conférence, qui devait procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. L'Union européenne s'engageait de nouveau à contribuer au succès de la Conférence. Concernant le nouveau programme d'action, elle considérait qu'il était important de s'attaquer aux problèmes inhérents à l'absence de littoral. Le nouveau programme devrait être axé sur les principaux domaines d'action, notamment le commerce et la facilitation du commerce, l'aide au commerce, la diversification économique et la coopération régionale. En outre, il devrait prendre en considération les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty afin de combler les lacunes observées et de remédier aux défaillances. L'Union européenne était certaine que le document final tiendrait compte des priorités des pays en développement sans littoral et qu'il serait fondé sur des contributions et des partenariats efficaces de toutes les parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

23. Le représentant de l'Autriche, pays hôte de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, a souligné l'importance de cette manifestation. En tant que pays sans littoral, l'Autriche connaissait bien le coût de cette condition. Vienne, ville où se tiendrait la Conférence, était un centre des Nations Unies.

24. Le représentant du Paraguay a souligné que le nouveau programme d'action devrait être un instrument efficace pour éliminer la pauvreté. Il devrait prendre en compte le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, en particulier eu égard à l'accès aux marchés des exportations des pays en développement. Les États entrant dans la catégorie des pays en développement sans littoral en raison de leur situation géographique méritaient un traitement spécial et différencié. Le nouveau programme d'action devait souligner qu'il importait d'investir dans l'infrastructure et de la considérer comme une nouvelle source de développement. Les pays concernés avaient besoin d'une aide financière et technique adéquate pour faire face aux nouveaux enjeux mondiaux comme les problèmes environnementaux et les changements climatiques, renforcer leur résilience et mettre au point et bénéficier des transferts de technologie nécessaires, en particulier pour les connexions à fibre optique, dans le cas du Paraguay. Le Paraguay, qui dirigeait le groupe chargé des questions relatives au commerce et au développement à l'OMC, s'employait à représenter et à défendre les intérêts des pays en développement sans littoral. Dans ce contexte, il fallait accorder la priorité à l'action visant à appuyer l'adhésion de ces pays à l'OMC et à assurer la reconnaissance officielle de cette catégorie de pays.

25. Le représentant de la République démocratique populaire lao a souligné que la Conférence à venir était de la plus haute importance pour les pays en développement sans littoral car elle n'avait lieu qu'une fois tous les 10 ans. La Conférence serait une occasion unique pour les pays en développement sans littoral et de transit, leurs partenaires de développement et les institutions financières internationales et les institutions internationales de développement, non seulement d'évaluer de façon critique et approfondie la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty pour dégager les meilleures pratiques et les défaillances, mais aussi de recenser les politiques internationales, régionales, sous-régionales et nationales

d'appui les plus efficaces dans les domaines du commerce international, de la coopération en matière de transport en transit et de l'intégration régionale dans le contexte des nouveaux enjeux. Le nouveau programme d'action devrait tenir compte de certaines difficultés et possibilités qui n'avaient pas été perçues quand le Programme d'action d'Almaty avait été élaboré.

26. Le représentant du Népal a fait remarquer que, si les pays en développement sans littoral avaient fait des progrès depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty, ils continuaient de se heurter à une hausse des coûts de transport et de logistique, à une forte dépendance vis-à-vis des produits de base et à une baisse de la valeur ajoutée dans l'agriculture et l'industrie. Si la situation actuelle persistait, les pays concernés demeureraient vulnérables aux chocs extérieurs. La communauté internationale devait s'efforcer d'élaborer un document final qui garantirait l'intégration de ces pays à l'économie mondiale et favoriserait la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international. Il fallait un programme d'action concret et ambitieux ainsi qu'un cadre de coopération internationale qui aide les pays en développement sans littoral à réduire leurs coûts, à réussir leur diversification économique, à devenir compétitifs et à créer un environnement porteur pour réaliser une forte croissance économique et devenir plus résilients. Ce programme d'action devrait également renforcer la confiance et la collaboration entre les pays en développement sans littoral et les États de transit voisins et compléter et prolonger les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Les domaines prioritaires sur lesquels le nouveau programme d'action devait mettre l'accent étaient notamment les suivants : renforcer la capacité de production afin que les pays en développement sans littoral soient compétitifs sur le marché mondial; aborder les questions de développement, qui n'avaient pas été prises en compte dans le Programme d'action d'Almaty; faciliter l'accès aux marchés en s'attaquant à toutes les restrictions, y compris les obstacles non tarifaires; favoriser l'intégration régionale; remédier aux contraintes liées à l'offre et apporter l'appui financier voulu aux initiatives de facilitation du commerce.

27. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré qu'il importait d'aider les pays en développement sans littoral à participer pleinement et activement au commerce mondial et aux mécanismes internationaux. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral permettrait de donner la suite voulue au Programme d'action d'Almaty et d'élaborer un programme d'action pratique et axé sur les résultats adapté aux besoins particuliers des pays concernés. La Fédération de Russie avait déjà offert un traitement préférentiel à ces pays et elle était favorable à la mise en place de mesures visant à réduire leurs coûts de transit élevés. L'Union économique eurasiennne avait à cœur d'aider les pays en développement sans littoral par des accords mutuellement avantageux. Le Kazakhstan en était membre et le Kirghizistan et l'Arménie avaient manifesté le désir d'y adhérer. En outre, la Banque eurasiennne de développement aidait cinq pays en développement sans littoral en leur offrant une assistance technique et financière. Elle devrait consacrer à cette assistance plus de 5 milliards de dollars au cours des 10 années à venir.

28. Le représentant de la Mongolie a rendu compte au Comité préparatoire du récent atelier international de haut niveau sur les incidences pour les pays en développement sans littoral de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Cet atelier avait été organisé conjointement par le Gouvernement mongol, le groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral et le Bureau du



Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il avait pour objet d'examiner les progrès réalisés en matière de facilitation du commerce dans les pays en développement sans littoral, d'engager un débat de fond au sujet de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et de ses incidences pour les pays en développement sans littoral, de fournir aux participants les connaissances nécessaires pour tirer parti des outils de facilitation du commerce à leur disposition et de formuler des recommandations de politique générale qui seraient utilisées dans le cadre des préparatifs de l'examen décennal complet de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Le représentant de la Mongolie espérait que le Comité préparatoire se pencherait sur les nouvelles difficultés et possibilités évoquées précédemment ainsi que sur la diversification économique, les partenariats public-privé, la promotion des activités économiques et de l'investissement « verts » grâce à la création d'un environnement porteur, le recours aux technologies non polluantes, l'atténuation des effets du changement climatique, l'adhésion à l'OMC, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et les moyens de faire en sorte que les pays en développement sans littoral tirent mieux parti des initiatives internationales comme l'initiative Aide pour le commerce. Il a demandé aux pays en développement sans littoral de signer et de ratifier dans les meilleurs délais l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral dont le siège serait à Oulan-Bator afin de lui donner plein effet. Il a invité la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées à appuyer le groupe de réflexion.

29. Le représentant du Brésil a souligné qu'il importait de s'attaquer aux questions qui préoccupaient les pays en situation particulière. Il fallait redoubler d'efforts pour intégrer les pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale et leur fournir les outils nécessaires pour participer pleinement au système commercial multilatéral. Pour ce faire, les pays développés et les organisations internationales devaient consacrer plus de ressources au financement des infrastructures, à la facilitation du commerce, au renforcement des capacités, au transfert de technologie et à l'ouverture des marchés aux produits des pays en développement sans littoral.

30. Le représentant de l'Éthiopie a dit que la session en cours constituait une étape importante des préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. La Conférence était l'occasion de faire fond sur les efforts déployés pour appliquer le Programme d'action d'Almaty, notamment de recenser les lacunes et les difficultés et d'étudier des stratégies efficaces de promotion des priorités des pays en développement sans littoral. Le document final devrait prévoir une approche globale et traiter de l'ensemble des difficultés de développement que ces pays rencontraient, l'accent étant mis sur la transformation structurelle, l'amélioration des capacités de production, la diversification et la création de valeur ajoutée, le commerce international et la facilitation du commerce, les questions de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, l'intégration et la coopération régionales et les moyens de mise en œuvre, avec pour objectif l'élaboration et la réalisation du nouveau programme d'action. En conclusion, le représentant de l'Éthiopie a souligné que les pays en développement sans littoral devaient également veiller à ce que leurs priorités soient réellement prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

31. Le représentant de l'Azerbaïdjan a souligné l'importance du Programme d'action d'Almaty en ce sens qu'il fournit un cadre très utile pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, et met notamment l'accent sur le renforcement de leur potentiel en matière de transit et sur l'amélioration des voies de transport et de communication. Il a appelé l'attention sur le fait que son pays faisait face à diverses contraintes liées à sa situation enclavée. Insistant sur l'importance des avantages accordés aux pays en développement sans littoral, au titre du Système généralisé de préférences, il a souligné que, depuis février 2014, son pays ne bénéficiait plus du régime préférentiel de l'Union européenne et du Canada du fait que, depuis trois ans, il faisait partie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur. Il serait souhaitable que soit réexaminée cette décision, qui avait eu des effets négatifs sur la diversification économique et l'action menée par son pays pour promouvoir les exportations non pétrolières.

32. Le représentant des États-Unis d'Amérique, soulignant les progrès réalisés par les pays en développement sans littoral dans les domaines social et économique, a indiqué qu'il importait que ces pays fassent connaître leurs priorités à la communauté mondiale. Le Programme d'action d'Almaty avait été remarquable en ce sens qu'il avait ciblé les principaux obstacles au développement des pays concernés. Le représentant des États-Unis a insisté sur la nécessité de préserver la vigueur du processus engagé en faveur de ces pays tout en poursuivant d'autres débats multilatéraux sur le développement, y compris ceux en rapport avec le programme de développement pour l'après-2015. Il a formulé trois recommandations principales. Premièrement, les pays en développement sans littoral devraient prendre des mesures pour améliorer la soutenabilité de la dette et promouvoir un environnement qui favorise la croissance du secteur privé, l'instauration de partenariats public-privé et la mobilisation des ressources nationales et étrangères. Deuxièmement, la possibilité d'avoir accès aux marchés fonctionnels de la dette permettrait à ces pays de faire des investissements essentiels à la diversification économique et à l'expansion des capacités de production et d'établir des liens avec les marchés mondiaux. Les pays en développement sans littoral devraient s'employer à renforcer et stabiliser leur situation budgétaire afin de pouvoir mobiliser des recettes fiscales diversifiées et stables et avoir accès au financement de la dette extérieure. Troisièmement, ces pays étaient encouragés à innover afin de parvenir à une transformation structurelle. Notant qu'il importait que les pays en développement sans littoral cherchent à explorer les options conventionnelles dépendant de l'infrastructure matérielle et de l'industrialisation, l'intervenant a encouragé ces pays à exploiter d'autres débouchés économiques moins tributaires de la circulation géographique des marchandises, tels que ceux qu'offraient le secteur des technologies de l'information et des communications et le secteur des services. Prenant note que le Programme d'action d'Almaty traduisait bien l'importance du dialogue entre les secteurs public et privé, qu'il mettait l'accent sur la suppression des obstacles au commerce et appréciait le caractère essentiel de la coopération bilatérale et régionale pour la promotion des systèmes de transport en transit, le représentant des États-Unis a indiqué qu'il restait encore beaucoup à faire et que la communauté internationale pouvait utilement s'engager de nouveau à relever ces défis.

33. La représentante de la Chine a souligné l'importance de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral car elle offrirait une occasion de consolider les résultats obtenus dans le cadre du

Programme d'action d'Almaty et de parvenir à un consensus pour que la communauté internationale renouvelle son engagement à soutenir le développement de ces pays. Elle a réaffirmé le soutien apporté par la Chine aux pays en développement sans littoral et son engagement à participer activement à la Conférence et à ses préparatifs. Elle a exprimé l'espoir qu'il soit fait preuve de transparence lors de la procédure d'examen du Programme d'action d'Almaty et que les pratiques et points de vue des pays en développement sans littoral et de transit soient réellement pris en compte, de sorte que le nouveau programme d'action puisse reposer sur une base solide. Elle a souligné que ce nouveau programme d'action devra donner la priorité à la promotion de la solidarité et de la coopération entre les pays afin d'assurer un développement équilibré et durable et une croissance qui profite à tous. Son pays avait fait des efforts considérables pour soutenir les pays en développement sans littoral dans le cadre de la coopération Sud-Sud et, dans toute la mesure de ses possibilités, il continuerait à leur apporter son aide dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la construction d'infrastructures, la culture, l'éducation, la santé et le forage de puits d'eau salubre afin d'améliorer les moyens de subsistance des populations. La représentante a également exprimé l'espoir que la coopération serait renforcée avec les pays en développement sans littoral et les pays de transit conformément au nouveau cadre stratégique de la ceinture économique de la Route de la soie terrestre et maritime.

34. Le représentant de la Turquie a appelé l'attention sur les difficultés d'ordre géographique que rencontrent les pays en développement sans littoral, précisant que le soutien de la communauté internationale était important pour promouvoir les efforts de développement accéléré dans ces pays et les mesures visant à renforcer les capacités et l'innovation scientifique et technologique. Il a mis l'accent sur l'aide que la Turquie avait apportée à la mise en place d'une banque des technologies pour les pays les moins avancés. La Turquie fournirait tout l'appui possible aux pays en développement sans littoral afin de leur permettre de réaliser les trois principes du développement durable, à savoir la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.

35. Le représentant de l'Afghanistan s'est dit convaincu que, pour surmonter les difficultés liées à l'enclavement, il fallait pouvoir compter énormément sur un esprit de partenariat et de coopération, notamment entre les pays en développement sans littoral et de transit, qui était crucial pour atteindre les objectifs de développement socioéconomique. Les initiatives de coopération régionale avaient été des éléments capitaux de la collaboration bilatérale et multilatérale, destinées à établir et consolider de vrais partenariats pour lutter contre les effets négatifs de l'enclavement. Cette coopération avait permis d'utiliser de manière optimale les ressources de la région dans l'intérêt des pays voisins, d'éliminer des obstacles et de créer des frontières à visage humain. Le représentant de l'Afghanistan a souligné qu'il fallait élargir les perspectives grâce notamment à l'intensification et à l'élargissement de l'intégration et de la coopération économiques au niveau régional afin de développer les réseaux d'infrastructure régionaux, améliorer la compétitivité, augmenter les importations et les exportations et maximiser les bénéfices de la facilitation et de la normalisation du commerce.

36. Le représentant du Zimbabwe a souligné qu'il fallait adopter une démarche plus large et globale pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Le programme d'action après 2014 devrait aider les pays en développement sans littoral à mieux exploiter leur potentiel commercial et

leur permettre d'intégrer la chaîne de valeur mondiale. Par ailleurs, le programme d'action devrait aborder d'autres sujets, notamment l'amélioration des capacités de production; la diversification et la création de valeur ajoutée; la construction et l'entretien des infrastructures; la production agricole, l'industrialisation et la production manufacturière; l'innovation, la technologie et l'entrepreneuriat. L'intervenant a souligné que l'aide internationale, notamment l'aide publique au développement, l'assistance technique et les autres formes d'appui financier continueraient d'être indispensables.

37. Le représentant du Botswana a souligné que de nombreux obstacles freinaient la croissance économique des pays en développement sans littoral, notamment les coûts élevés du transport; l'absence de diversification de leur économie; leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, en particulier aux changements climatiques; l'insécurité alimentaire; la sécheresse, la désertification et la dégradation des sols. C'est pourquoi, il a insisté sur le fait que, pour garantir la durabilité de leur économie, il faudrait un nouveau programme d'action solide qui prenne le relais du Programme d'action d'Almaty et permette de relever les défis nouveaux et émergents. Il a rappelé que les recommandations issues de la Conférence devraient également être prises en considération dans le programme de développement pour l'après-2015 pour qu'elles contribuent à résoudre les problèmes de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois et de la croissance économique durable auxquels faisaient face les pays en développement sans littoral.

38. Le représentant du Niger a rappelé que son pays s'était engagé à respecter les principes et objectifs du Programme d'action d'Almaty et a exprimé le souhait que le nouveau programme d'action soit axé sur la construction et l'entretien des infrastructures, la facilitation du commerce, l'appui à l'intégration régionale, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la mise en place de partenariats efficaces, dans le contexte d'une démarche holistique tenant compte des perspectives et des défis à relever. Il a souligné que le nouveau programme d'action devrait être pris en considération dans le programme de développement pour l'après-2015.

39. Le représentant du Japon a souligné que si la responsabilité de leur développement incombait au premier chef aux pays en développement eux-mêmes, il fallait néanmoins que leurs efforts soient complétés par des engagements forts et durables de la part de leurs partenaires mondiaux. Il a précisé que le Japon appuyait l'adoption d'une approche globale dans le nouveau programme d'action mais que celui-ci devait continuer de s'attacher en priorité à la réalisation des objectifs non atteints dans le domaine du commerce et des infrastructures. Pour résoudre le problème du transport en transit, les efforts des pays en développement sans littoral devront être accompagnés d'actions menées au niveau des régions qui les entourent. Pour ce qui est du problème du transit frontalier, le Japon a salué le train de mesures de Bali dont la mise en œuvre contribuerait à réduire de manière significative le coût du dédouanement. Il a également souligné que le nouveau plan d'action devrait mettre l'accent sur les problèmes non résolus de la gouvernance et de l'état de droit.

40. Le représentant de la République de Moldova a précisé quels étaient les domaines de priorité pour son pays. Il a indiqué que l'amélioration continue de l'infrastructure de transit routier et ferroviaire était importante pour les pays en développement sans littoral et qu'on devait s'attacher à faciliter le passage aux frontières. Pour ce faire, son pays mettait en œuvre un projet de couloir vert pour les

points de passage transfrontaliers et avait instauré une coopération bilatérale, notamment en ce qui concerne le contrôle commun aux frontières. L'accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du Commerce était également important pour les pays en développement sans littoral, tout comme le renforcement de l'intégration régionale. Le 27 juin 2014, la République de Moldova allait signer un accord d'association avec l'Union européenne ayant pour objectif d'établir la zone de libre-échange approfondi et complet entre l'Union européenne et la République de Moldova. Elle soutenait également le développement des couloirs de transport de la mer Noire.

41. Le représentant du Bhoutan a noté le caractère inégal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et l'importance, voire la nécessité, d'adopter un document final global axé sur les résultats. Il a proposé que ce document reprenne les domaines prioritaires du Programme d'action d'Almaty, qui conservaient toute leur pertinence, et souligné la nécessité d'adopter une démarche plus large et globale pour trouver une solution aux problèmes des pays en développement sans littoral. Il était notamment essentiel d'apporter des changements structurels à leur économie et de renforcer leurs capacités de production, autant de besoins qui devaient être pris en compte dans le document final. Le représentant a souligné qu'il fallait que le nouveau programme d'action porte en priorité sur les questions qui intéressaient les pays en développement sans littoral et pouvaient leur bénéficier directement, et qu'il cherche à répondre aux problèmes qui leur étaient propres. Il devait aussi reposer sur un partenariat étroit et solide qui permettrait à la communauté internationale de prendre des mesures de soutien énergiques. Le représentant a insisté sur le fait que le programme d'action devait viser particulièrement à : appuyer le renforcement des capacités d'offre et de production des pays en développement sans littoral afin qu'ils puissent diversifier leurs exportations et en augmenter la valeur; aider le secteur industriel à accroître sa productivité grâce au transfert de technologie; renforcer les compétences dans le domaine des infrastructures immatérielles telles que les systèmes d'information et les institutions de promotion du commerce; renforcer les infrastructures physiques liées au commerce telles que les ports secs et améliorer les liaisons dans les pays de transit; promouvoir l'esprit d'entreprise comme moyen, pour la communauté mondiale, d'édifier des sociétés et des économies pérennes dans les pays en développement sans littoral; simplifier, normaliser et harmoniser les procédures et les documents relatifs aux exportations de ces pays à destination des pays développés ou d'autres pays en développement; et éliminer les obstacles techniques au commerce et aider les pays en développement sans littoral à veiller au respect des normes afin d'accroître sensiblement leurs débouchés commerciaux. Le représentant a également souligné que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ayant lieu avant l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, il était essentiel d'appeler l'attention sur les priorités de ces pays.

42. Le représentant du Kirghizistan a noté les difficultés que rencontraient les pays en développement sans littoral du fait de leur situation géographique. Le Programme d'action d'Almaty avait été conçu pour remédier à ces difficultés, mais, en dépit des progrès accomplis dans sa mise en œuvre, bon nombre de ses objectifs se révélaient difficiles à réaliser et des difficultés et menaces nouvelles avaient surgi. Le représentant a dit que le nouveau programme d'action devait particulièrement viser à : améliorer les infrastructures de transport; créer un fonds de développement pour

les pays en développement sans littoral; mettre en place des couloirs internationaux et des ports secs; améliorer l'accès à l'innovation, à l'informatique et aux communications; simplifier les procédures commerciales; diversifier l'économie; et remédier aux problèmes liés aux changements climatiques.

43. La représentante du Kazakhstan a fait observer que les pays en développement sans littoral avaient fait des progrès considérables depuis le début de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Toutefois, face à leurs nouveaux problèmes, il fallait que la communauté internationale mette au point de nouvelles stratégies propres à favoriser leur intégration complète dans l'économie mondiale et les systèmes commerciaux. Dans cette perspective, la représentante a insisté sur la nécessité d'accélérer l'accès de ces pays aux marchés mondiaux de biens et de services.

44. Le représentant de l'Ouzbékistan a souligné que, depuis 10 ans, son pays s'était attaché à renforcer son potentiel de transport et de transit et avait participé activement à divers programmes régionaux de cet ordre. Des travaux approfondis sur la création de corridors économiques en Asie centrale, menés dans le cadre du programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, sous les auspices de la Banque asiatique de développement, avaient permis de simplifier les régimes de transit. Une vingtaine de couloirs de transport traversaient l'Ouzbékistan, reliant l'Europe et l'Asie, ainsi que le nord et le sud de l'Eurasie. L'Ouzbékistan était partie à 12 des principaux instruments internationaux (conventions et accords) relatifs à la mise en place de procédures douanières et de transit et à leur facilitation, et il poursuivait ses efforts pour adhérer à d'autres conventions. Le représentant a noté qu'il importait que les pays en développement sans littoral coopèrent efficacement avec leurs voisins. C'était, par exemple, la compagnie ferroviaire nationale ouzbèke qui avait construit, en 2010, la première ligne de chemin de fer d'Afghanistan, d'une longueur de 80 kilomètres, qu'exploitaient par contrat les Chemins de fer d'Ouzbékistan. Des spécialistes afghans du transport ferroviaire suivaient actuellement une formation en Ouzbékistan. Le pays était également disposé à fournir à l'Afghanistan du matériel roulant (locomotives et wagons) pour le transport de ses marchandises à l'exportation, dont le volume commençait à augmenter. Le représentant a conclu en recommandant que, lors de la préparation des documents de la Conférence, il soit envisagé de présenter comme pratique exemplaire la coopération entre ces deux pays sans littoral.

45. Le représentant du Kenya, pays de transit, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Malgré tout, tant les pays en développement sans littoral que les pays de transit en développement qui coopéraient avec eux se heurtaient à une multitude de problèmes, notamment des infrastructures vétustes, une faible capacité de production, un faible niveau d'industrialisation et une vulnérabilité aux chocs tant intérieurs qu'extérieurs. Le nouveau programme d'action devrait créer des synergies et des complémentarités propices à l'expansion des échanges et à la facilitation du commerce, éliminer les contraintes qui pesaient sur l'offre, accroître la valeur ajoutée et encourager la diversification économique. Le représentant a fait observer que l'intégration régionale entre les États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est avait favorisé le commerce au sein de la région et les flux intrarégionaux d'investissements étrangers directs. La Communauté d'Afrique de l'Est avait contribué, entre autres, à élargir les débouchés commerciaux, à améliorer les

liaisons par des réseaux de transport, d'énergie et d'informatique et de communications, et à renforcer la coopération entre les organismes de surveillance des frontières. Le représentant s'est dit convaincu que le nouveau programme d'action ne devait pas se limiter aux questions du transit et du commerce mais qu'il devait porter sur les autres domaines prioritaires que définiraient les pays en développement sans littoral.

46. La représentante du Lesotho a rappelé que le Programme d'action d'Almaty avait marqué une étape importante dans la reconnaissance des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral. Le moment était venu de faire le bilan des progrès réalisés dans sa mise en œuvre, de relever les défis qui se présentaient et d'aller de l'avant en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience. Il était urgent de régler les difficultés que ces pays rencontraient dans le développement et l'entretien de leurs infrastructures, l'intégration de leurs infrastructures de transport aux infrastructures de transport en transit des pays de transit, la mise en place de réseaux informatiques et de communication intégrés et le renforcement des capacités.

47. Le représentant de l'Ouganda a noté que l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty venait à point nommé pour évaluer les progrès réalisés par les pays en développement sans littoral, examiner les problèmes qui se posent encore à eux et formuler un nouveau programme orienté vers l'action. Le volume des échanges dépendant fortement de leur facilité et du coût du transport, il fallait mettre davantage l'accent sur la mobilisation de ressources aux fins du développement d'infrastructures transnationales, notamment les routes et les chemins de fer. Pays sans littoral, l'Ouganda avait eu du mal à attirer les financements à long terme de l'infrastructure. Bien que certaines des questions intéressant les pays en développement sans littoral aient été prises en compte dans le débat sur l'après-2015, l'Ouganda était d'avis que le nouveau programme d'action devait s'attaquer aux grands problèmes auxquels ils se heurtent.

48. Le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a souligné que, l'augmentation de l'offre et de la demande de certaines matières premières et de certains produits présentant un intérêt à l'exportation au niveau régional ouvrant d'importantes perspectives aux pays en développement sans littoral, ceux-ci devaient mettre en œuvre des politiques volontaires et ciblées en vue de participer davantage aux chaînes de valorisation des matières premières et d'y jouer un rôle qui leur soit profitable. Leur participation effective à ces chaînes à l'échelon régional serait une première étape vers leur accès et leur participation aux chaînes de valorisation mondiales. Vu l'importance croissante du secteur primaire, les pays en développement sans littoral gagneraient à formuler des orientations à long terme qui en tiendraient compte dans les stratégies nationales de développement. Cela les aiderait à tirer le meilleur parti du potentiel de ce secteur afin d'éviter le retour de la croissance sans emplois ni transformation structurelle qui a caractérisé la dernière décennie. Il fallait, pour ce faire, adopter une démarche plus globale qui tienne compte de l'objectif de développement ainsi que du rôle et de la fonction des matières premières dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le représentant a ajouté que la coopération régionale offrait aux pays en développement sans littoral d'importantes possibilités d'harmoniser et de coordonner leurs politiques de façon à renforcer leur appareil de production, à hâter leur transformation structurelle et à favoriser leur développement socioéconomique. Il fallait donc veiller particulièrement à aborder

l'intégration régionale sous l'angle du développement, celle-ci exigeant non seulement un ensemble coordonné de politiques visant à remédier collectivement aux vulnérabilités structurelles mais aussi davantage de biens collectifs régionaux, plus précisément des réseaux d'infrastructures matérielles et immatérielles, d'énergie et de télécommunications. Les principaux investissements en la matière pouvaient provenir des banques régionales de développement, qui étaient des sources de financement particulièrement appropriées. En conclusion, le représentant a déclaré que le nouveau programme d'action devait proposer un ensemble complet de mesures et d'engagements qui permettraient de s'attaquer aux problèmes de développement des pays en développement sans littoral.



---

## Annexe

### **Participation**

#### **États Membres de l'Organisation des Nations Unies**

Afghanistan, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Chine, Chypre, Colombie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Luxembourg, Malawi, Mali, Mongolie, Népal, Niger, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Singapour, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Turquie, Zambie et Zimbabwe

#### **États non membres auxquels a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale**

État de Palestine

Saint-Siège

#### **Organismes des Nations Unies**

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

#### **Institutions spécialisées**

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

#### **Organisations intergouvernementales**

Union européenne

#### **Grands groupes**

Chambre de commerce internationale

---